

# CALENDRIER DE L'AVENT

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société ECL, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000€ (ci-après la « société organisatrice »)

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 400 863 510 R.C.S. BESANCON

Dont le siège social est situé au 6 rue Gérard Manton, 25000 BESANCON

Organise du 01/12/2023 au 24/12/2023 à minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « CALENDRIER DE L'AVENT » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de ses filiales et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, le participant devra se rendre sur la plateforme de jeu <http://dir.re/calendriergroupechopard>

Le participant devra remplir un formulaire d'inscription sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Téléphone
- Avez-vous un projet d'achat de véhicule ou de 2 roues dans les prochains mois ?
- Quelle est la concession du Groupe Chopard la plus proche de votre domicile ?

Puis il devra ouvrir la case du jour et répondre correctement à la question du jour pour pouvoir enregistrer sa participation au tirage au sort.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique – par jour.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme que la plateforme de jeu proposée par la Société Organisatrice est exclue

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Toute indication inexacte entraînera l'élimination automatique du participant.

## ARTICLE 4 – DOTATION

Le présent jeu est doté des lots suivants :

Jour 1	Lot 1	Kit goodies Groupe Chopard	d'une valeur de 7,70€ TTC
Jour 2	Lot 2	Casquette Indian	d'une valeur de 36,50€ TTC
Jour 3	Lot 3	Tote Bag + Porte clé Silence	d'une valeur de 3,50€ TTC
Jour 4	Lot 4	Bon de réduction Après-vente	d'une valeur de 50€ TTC
Jour 5	Lot 5	Gobelet + lego 2cv Citroën	d'une valeur de 13€ TTC
Jour 6	Lot 6	Kit goodies Groupe Chopard	d'une valeur de 7,70€ TTC
Jour 7	Lot 7	Voiture + Mug + porté clé Peugeot	d'une valeur de 58,79€ TTC
Jour 8	Lot 8	Gourde F1 Aston Martin	d'une valeur de 30€ TTC
Jour 9	Lot 9	Carte essence	d'une valeur de 100€ TTC
Jour 10	Lot 10	Kit goodies Groupe Chopard	d'une valeur de 7,70€ TTC
Jour 11	Lot 11	Kit entretien extérieur	d'une valeur de 37,60€ TTC
Jour 12	Lot 12	Carnet Ami + Gobelet Citroën	d'une valeur de 16,95€ TTC
Jour 13	Lot 13	Monopoly Mercedes	d'une valeur de 98,39€ TTC
Jour 14	Lot 14	Carte essence	d'une valeur de 100€ TTC
Jour 15	Lot 15	Casquette Mercedes	d'une valeur de 26,33€ TTC
Jour 16	Lot 16	Lot Goodies Honda	d'une valeur de 58,43€ TTC
Jour 17	Lot 17	Carte lavage	d'une valeur de 50€ TTC
Jour 18	Lot 18	Duo Moulin sel et poivre Peugeot	d'une valeur de 29,64€ TTC
Jour 19	Lot 19	Week-end en Smart	d'une valeur de 450€ TTC
Jour 20	Lot 20	Carte essence	d'une valeur de 100€ TTC
Jour 21	Lot 21	Bouchon de vin Mercedes	d'une valeur de 84,31€ TTC
Jour 22	Lot 22	Chargeur Induction DS Cerutti	d'une valeur de 52€ TTC
Jour 23	Lot 23	Carte lavage	d'une valeur de 50€ TTC
Jour 24	Lot 24	Lego Aston Martin	d'une valeur de 279,95€ TTC

Les lots seront à récupérer dans la concession la plus proche sélectionnée par le participant. Aucun envoi par voie postale ne sera fait.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les tirages au sort du 01/12/2023 au 23/12/2023 seront effectués dans les locaux de la société organisatrice de manière aléatoire parmi les participants ayant répondu la bonne réponse à la question du jour.

Le tirage au sort du 24/12/2023 sera effectué dans les locaux de la société organisatrice de manière aléatoire parmi tous les participants du jeu sur la période du 01/12/2023 au 24/12/2023.

Pour les participations du 01/12/2023=> tirage au sort le 04/12/2023  
Pour les participations du 02/12/2023=> tirage au sort le 04/12/2023  
Pour les participations du 03/12/2023=> tirage au sort le 04/12/2023  
Pour les participations du 04/12/2023=> tirage au sort le 05/12/2023  
Pour les participations du 05/12/2023=> tirage au sort le 06/12/2023  
Pour les participations du 06/12/2023=> tirage au sort le 07/12/2023  
Pour les participations du 07/12/2023=> tirage au sort le 08/12/2023  
Pour les participations du 08/12/2023=> tirage au sort le 11/12/2023  
Pour les participations du 09/12/2023=> tirage au sort le 11/12/2023  
Pour les participations du 10/12/2023=> tirage au sort le 11/12/2023  
Pour les participations du 11/12/2023=> tirage au sort le 12/12/2023  
Pour les participations du 12/12/2023=> tirage au sort le 13/12/2023  
Pour les participations du 13/12/2023=> tirage au sort le 14/12/2023  
Pour les participations du 14/12/2023=> tirage au sort le 15/12/2023  
Pour les participations du 15/12/2023=> tirage au sort le 18/12/2023  
Pour les participations du 16/12/2023=> tirage au sort le 18/12/2023  
Pour les participations du 17/12/2023=> tirage au sort le 18/12/2023  
Pour les participations du 18/12/2023=> tirage au sort le 19/12/2023  
Pour les participations du 19/12/2023=> tirage au sort le 20/12/2023  
Pour les participations du 20/12/2023=> tirage au sort le 21/12/2023  
Pour les participations du 21/12/2023=> tirage au sort le 22/12/2023  
Pour les participations du 22/12/2023=> tirage au sort le 26/12/2023  
Pour les participations du 23/12/2023=> tirage au sort le 26/12/2023  
Pour les participations du 24/12/2023=> tirage au sort le 26/12/2023

Le gagnant sera informé personnellement par mail par la société organisatrice. Le gagnant et la société organisatrice conviendront ensemble des modalités de remise du lot dans les locaux de la société organisatrice après contrôle de l'identité du gagnant. Le lot est à retirer au plus tard le 28 février 2024. A défaut de retirer son lot dans le délai imparti, le gagnant sera réputé avoir renoncé

à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT**

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu. Un lien accessible sera également mentionné sur la plateforme de jeu <http://dir.re/calendriergroupechopard>

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

## **ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel. La société ECL immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est situé au 6 rue Gérard Manton, 25000 BESANCON, collecte vos informations à caractère personnel indispensables à la participation de ce jeu concours.

Toutes les informations du formulaire de participation précédées d'une \* sont obligatoires pour la participation à notre jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées et utilisées par ECL et ses filiales (liste des filiales ECL sur : <https://www.groupechopard.com/notre-groupe/>) à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses événements. Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au

R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Manton, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou par email à [mesdonnees@groupechopard.com](mailto:mesdonnees@groupechopard.com)

De même, en application de l'article L223-2 du Code de la consommation, vous pouvez vous opposer à tout moment à être démarché par téléphone, en vous inscrivant gratuitement sur <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : <https://www.groupechopard.com/site/politique-de-confidentialite/> ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX